



# INNOVER ENSEMBLE

Synthèse de la stratégie de promotion  
des nouveaux modèles de l'économie sociale  
et inclusive à l'international

RAPPORT DE STRATÉGIE



Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement  
et du développement international

2016

La stratégie complète peut être consultée en ligne sur le site France Diplomatie : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/rapports/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/rapports/)

[Cette synthèse est également disponible en anglais sur le site France Diplomatie : www.diplomatie.gouv.fr/en/photos-publications-and-graphics/publications/](http://www.diplomatie.gouv.fr/en/photos-publications-and-graphics/publications/)

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

#### **Remerciements**

Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble des interlocuteurs pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.



# INNOVER ENSEMBLE

Synthèse de la stratégie de promotion  
des nouveaux modèles de l'économie sociale  
et inclusive à l'international

Rapport supervisé par Sarah Marniesse et Henry de Cazotte  
Rédigé par Lola Blanc et Valentin Benoît, agents du ministère  
des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI)

# Table des matières

Préface.....	5
Contributeurs et rédacteurs .....	6
Introduction .....	9
<b>Chapitre 1 Pilotage et gouvernance.....</b>	<b>10</b>
• Proposition 1. Mettre en place un comité de pilotage de la présente stratégie, avec le soutien de l'administration .....	11
• Proposition 2. Permettre aux entreprises et aux fondations d'orienter leurs activités vers des projets hybrides à l'international .....	12
• Proposition 3. Promouvoir les critères d'identification pour qualifier les projets à impact dans le but de faciliter l'accès aux capitaux et la reconnaissance de leur modèle. ....	15
• Proposition 4. Renforcer la part des projets qui font la promotion de la RSE et de critères ESG dans notre politique de coopération du développement.....	16
<b>Chapitre 2 Finance .....</b>	<b>17</b>
• Proposition 5. Encourager le déploiement de l'initiative « Entrepreneuriat social/Social Business » (ES/SB) de l'AFD .....	18
• Proposition 6. Encourager le réseau diplomatique à développer les PISSCA.....	21
• Proposition 7. Capitaliser sur les financements européens, accroître la dotation et l'impact de l'initiative « Social Business » de l'AFD, et offrir un accès à ces fonds aux acteurs privés français qui œuvrent à l'international.....	22
• Proposition 8. Poursuivre les travaux sur la comptabilisation des garanties dans les statistiques du CAD de l'OCDE .....	23
<b>Chapitre 3 Promotion, animation et communication.....</b>	<b>24</b>
• Proposition 9. Mieux communiquer pour renforcer la visibilité de l'économie inclusive et solidaire et du financement à impact à l'international.....	25
• Proposition 10. Multiplier les plateformes d'échanges entre les acteurs publics, les acteurs privés et la société civile en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive.....	26
• Proposition 11. Promouvoir les projets d'entrepreneuriat sociétal par l'organisation de concours primant l'innovation.....	28
• Proposition 12. Inscrire l'économie sociale et inclusive dans l'agenda international du développement .....	29
<b>Chapitre 4 Coopération technique et recherche.....</b>	<b>30</b>
• Proposition 13. Répondre aux besoins de mesure de l'impact .....	31
• Proposition 14. Renforcer les capacités et la recherche .....	32
• Proposition 15. Accompagner l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement via les programmes de renforcement de capacités de gouvernance de l'AFD/Expertise France .....	34
• Proposition 16. Stimuler les filières de commerce équitable, filières instituées du business inclusif .....	35
<b>Chapitre 5 Résumé des propositions et des actions .....</b>	<b>36</b>
Sigles et abréviations .....	40

# Préface



Dans les pays du Sud, les modes de développement actuels fragilisent l'environnement social et écologique. La pauvreté, l'exclusion, le travail précaire, la surexploitation des ressources naturelles et la pollution sont autant de menaces qui compromettent tout espoir de vie décente pour des centaines de millions de personnes et mettent en péril l'avenir de la planète. Il est donc urgent d'« agir autrement ».

Les objectifs de développement durable (ODD) adoptés à New York en septembre 2015, puis l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015 ont fixé le cap. Pour atteindre ces objectifs, construire un monde plus équitable, plus solidaire et plus durable, il nous faut inventer ensemble de nouveaux modèles économiques et de nouvelles formes de vie en société.

De nombreux acteurs français sont d'ores et déjà engagés sur cette voie. Partout, sur les territoires du Sud, des associations et de petites et grandes entreprises se mobilisent, innovent, transforment leur mode de production et cherchent à concilier les différentes dimensions du développement durable. De nouveaux modèles se diffusent : économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social, économie circulaire, économie collaborative.

Pour mieux accompagner ces nouveaux modèles et les aider à changer d'échelle, la France a souhaité se doter d'une stratégie gouvernementale, élaborée en cohérence avec la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2015, ainsi qu'avec la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014.

Cette stratégie « Innover ensemble » s'inscrit dans la continuité de l'action menée par Pascal Canfin et Annick Girardin depuis 2012 en faveur de l'économie sociale et inclusive. Elle confirme la volonté de la France de faire du soutien à l'innovation et aux acteurs de changement l'un des axes forts de sa politique de développement.

Je remercie tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de cette stratégie et je les encourage, désormais, à contribuer à sa mise en œuvre à nos côtés.

**André Vallini**

Secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie

# Contributeurs et rédacteurs

Cette stratégie est le fruit d'un travail collaboratif avec les acteurs de l'économie sociale et inclusive (entreprises, organisations non gouvernementales [ONG], associations, agences de conseil, Association française de développement [AFD], acteurs de l'économie sociale et solidaire [ESS], direction générale du Trésor, etc.). À l'occasion de réunions de groupe ou d'entretiens bilatéraux, les praticiens du secteur ont pu échanger, débattre et faire part de leurs attentes au ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Pour leurs précieuses contributions, nous souhaitons remercier ici :

- Amazit Anaïs, Rencontres du Mont-Blanc ;
- Bailly Frédéric, Groupe SOS ;
- Bajot Aymeric, SUEZ ;
- Bance Anne-Lise, Prophil ;
- Beasse Jean-Nicolas, PROPARCO ;
- Bincaille Myriam, SUEZ ;
- Bobin Shanti, Direction générale (DG) du Trésor ;
- Boisson Thomas, DG Trésor ;
- Bonello Benoît, La Maison pour Rebondir ;
- Bougouin Anne-Sophie, Solidarité internationale pour le développement et l'investissement (SIDI) ;
- Bouvier Maëlle, MAEDI ;
- Caron Patrick, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;
- Dayre Jean-Gabriel, PROPARCO ;
- De Carné de Trécesson de Coëtlogon Marine, MAEDI ;
- De Durfort Béatrice, Centre français des fonds et fondations ;
- De Guerre Olivier, Phitrust ;
- De Guerre Raphaël, Agence française de développement (AFD) ;
- De Lutzel Emmanuel, BNP Paribas ;
- De Villepin Marie-Anne, Développement sans frontières ;
- Denis Anne-Laure, LafargeHolcim ;
- Des Mazery Sophie, FINANSOL ;
- Duval Ninon, Bond'Innov ;
- Faivre-Tavignot Bénédicte, Hautes études commerciales (HEC) ;
- Flogny Aude, AFD ;
- Fontaine Jean-Marc, Total ;
- Friess Stéphanie, École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) ;
- Giraud Bernard, Danone ;
- Gounot Charlotte, DG Trésor ;
- Grégoire-Zawilsky Myriam, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;
- Guedj Pierre-Samuel, Affectio Mutandi ;
- Guicquero Yves, AFD ;
- Guiffant Pascale, SUEZ ;
- Hoyaux Isabelle, Scale-Change ;
- Huet Yvonnick, AgriSud International ;
- Jacquemot Pierre, Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET) ;
- Jeantet Thierry, Rencontres du Mont-Blanc ;
- Kayser Olivier, Hystra ;
- Klarsfeld Lucie, Hystra ;
- Langendorff Cyrille, Crédit Coopératif ;
- Lecuyer Jean Michel, Comptoir de l'Innovation ;

- Léger Édouard, MAEDI ;
- Lescanne Adeline, Nutriset ;
- Lescanne Michel, Nutriset ;
- Lévêque Philippe, Directeur général de CARE ;
- Levillain Kevin, Centre de gestion scientifique des Mines Paris Tech ;
- Levy Marc, GRET ;
- Lozac’hmeur Alizée, Make Sense ;
- Marki Sonja, OCDE ;
- Meyer Anne, Solidarités Entreprises Nord-Sud ;
- Missika Bathylle, OCDE ;
- Mizzi Jean-Claude, Commission européenne (Groupe d’experts de la Commission sur l’entrepreneuriat social [GECES]);
- Muirhead Andrew, Asian Venture Philanthropy Network (AVPN);
- Nedjam Malgorzata, DG Trésor ;
- Nicolaus Hugo, Rencontres du Mont Blanc ;
- Oblacewicz Ewelina, OCDE ;
- Parent Élodie, Centre d’études financières, économiques et bancaires (CEFEB) ;
- Périou Claude, PROPARCO ;
- Pernot du Breuil Michel, Solidarités Entreprises Nord-Sud ;
- Perron Jean-Luc, Fondation Grameen Crédit Agricole ;
- Perrot François, Lafargeholcim ;
- Poline Christophe, Schneider Electric ;
- Poissonnier Arnaud, Babyloan ;
- Poulnot Jean-Philippe, Rencontres du Mont Blanc ;
- Prevost Laurine, FINANSOL ;
- Prudhomme Jacky, BNP Paribas ;
- Queinnec Yann, Affectio Mutandi ;
- Romon Emilie, OCDE ;
- Rouille-Dorfeuille Antoine, Groupe SOS ;
- Schmitt Jérôme, Total ;
- Schmitz Christian, SIDI ;
- Seghers Virginie, Prophil ;
- Senante Elena, SUEZ ;
- Severino Jean-Michel, I&P ;
- Sibieude Thierry, ESSEC ;
- Silice Pénélope, OCDE ;
- Stoll Julie, Plate-forme pour le commerce équitable ;
- Stricher Thuy-Anne, CARE France ;
- Valade Hélène, SUEZ ;
- Voisin Nadia, MAEDI.





# Introduction

Le 2 juin 2015, à l'occasion d'un événement qui réunissait les acteurs de l'économie inclusive engagés dans les pays en développement, Madame Annick Girardin, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, annonçait la rédaction d'une stratégie d'appui à l'économie sociale et inclusive à l'international, destinée à préciser les enjeux, les objectifs et les moyens de la politique de développement dans ce domaine.

L'urgence d'une mobilisation collective pour le développement durable conduit à renforcer et à repenser la place et le rôle des parties prenantes du développement dans nos politiques de coopération. L'agenda 2030 met notamment l'accent sur le rôle du secteur privé dans les dynamiques de développement durable, après qu'il a été largement associé au processus de définition des objectifs de développement durable.

L'essoufflement de nos modèles économiques et sociaux induit en effet l'apparition de nouvelles structures, capables de concilier développement économique pérenne et impact social et/ou environnemental. Issues, en particulier, de l'entrepreneuriat social, elles peuvent être portées par différents types d'acteur : associations, ONG, entreprises, collectivités, économie sociale et solidaire (ESS).

La loi du 7 juillet 2014 prend note de ce constat, en mentionnant la contribution des différents acteurs au développement des pays partenaires. Elle insiste notamment sur les acteurs de l'ESS, ainsi que sur ceux de l'investissement à impact et du secteur privé, qui cherchent, chacun à leur manière, à mieux prendre en compte les enjeux de développement durable. L'objectif de cette stratégie est de faire suite à cette loi, en définissant précisément les voies de la coopération avec les acteurs cités.

Ce document s'est inspiré des nombreux rapports rédigés depuis 2013 sur le sujet (rapport Faber-Naidoo<sup>1</sup> et rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement » du Comité français sur l'investissement à impact social<sup>2</sup>, à l'initiative des pouvoirs publics). Ces textes soulignaient la nécessité pour l'État, de donner un signal fort en

favor de la promotion d'une croissance inclusive et durable pour le développement associant tous les acteurs.

Ainsi, la présente stratégie souhaite-elle répondre à cette demande en définissant un cadre précis et concret pour encourager la structuration et les initiatives du secteur.

La stratégie complète, qui peut être consultée en ligne, comprend trois parties. La première d'entre elles traite de l'évolution des modèles et de l'émergence d'un nouvel écosystème, qui cherche à donner plus d'impact et de durabilité à des projets sociétaux. Le deuxième volet explicite de quelles manières les politiques publiques du développement peuvent s'appuyer avec succès sur ces innovations pour promouvoir une économie inclusive. Enfin, la dernière partie est constituée de propositions concrètes d'actions pour renforcer une approche collaborative du développement et aider ainsi l'écosystème à prendre son envol.

Cette synthèse se concentre sur les propositions d'action.

---

1. Emmanuel Faber et Jay Naidoo (2014), *Innover par la mobilisation des acteurs : 10 propositions pour une nouvelle approche de l'aide au développement*, juin 2014  
2. Comité français sur l'investissement à impact social, *Innover financièrement pour innover socialement*, septembre 2014

# Chapitre 1

## PROPOSITIONS D'ACTION PORTANT SUR **LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE** POUR APPUYER LES NOUVEAUX MODÈLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET INCLUSIVE

La mise en œuvre d'un développement durable dans ses trois dimensions, s'il est de la responsabilité des États, de la communauté internationale, et de leurs institutions publiques de coopération, repose également sur l'action d'une multitude d'acteurs, associations, ONG, fondations et entreprises responsables qui cherchent, au-delà de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), à s'investir durablement dans les enjeux de la planète et de l'humanité.

En France, des initiatives concrètes ont été prises depuis quelques années ; de nouveaux acteurs, tels que les entreprises, y jouent un rôle important, apportent des solutions (innovations, technologies, modèles économiques et modèles d'approches), sont partenaires des États donateurs, des collectivités publiques, des universités, de la société civile et des ONG. Il est important de faire toute leur place à ces projets et de les accompagner, tant ils apportent un renouveau, un relais aux actions publiques et participent de cette volonté de contribuer à l'agenda universel.

Bien qu'un grand nombre d'acteurs souhaitent promouvoir ces modèles d'économie inclusive et solidaire, il reste cependant encore beaucoup à faire pour qu'ils deviennent des outils d'appui en faveur de notre politique d'aide au développement.

L'État français doit ainsi s'engager sur cette thématique et établir un cadre favorable à la promotion de nouveaux modèles en renforçant la gouvernance et l'accompagnement, et en facilitant l'accès aux financements. Il doit garantir les échanges au sein de ce nouvel écosystème et permettre la rencontre, le partage et le renouvellement des connaissances et des expériences

Pour cela, des propositions ont été faites en concertation avec un grand nombre d'acteurs déjà engagés dans le développement de projets à impact : entreprises, fondations, associations, chercheurs et experts... afin d'inclure ces nouveaux modèles dans le cadre des politiques d'aide au développement de la France.

Certaines de ces propositions ont déjà été citées dans de récents rapports et sont toujours d'actualité. Il convient d'en étudier la faisabilité et d'avancer dans leur mise en œuvre.

Pour soutenir l'économie sociale et inclusive, des efforts en matière de gouvernance du secteur sont à faire. Les acteurs français doivent pouvoir compter sur une forte implication des pouvoirs publics, qui sont en mesure de faire évoluer les cadres fiscaux, réglementaires et administratifs pour permettre un développement optimal du secteur.

Elles soulignent par ailleurs l'importance, en lien avec les objectifs de développement durable (ODD), de l'action publique et la nécessaire contribution des différentes catégories d'acteurs, publics et privés, à de nouveaux modèles de développement.

## Proposition 1

### Mettre en place un comité de pilotage de la présente stratégie, avec le soutien de l'administration

#### PROBLÉMATIQUE

La présente stratégie comporte un grand nombre de propositions relevant de plusieurs domaines (gouvernance, animation, finance, formation). Pour en assurer le suivi, et permettre ainsi le déploiement de l'économie sociale et inclusive à l'international, il est nécessaire que l'administration s'empare de ces sujets avec l'aide des acteurs de terrain.

#### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Afin de porter les sujets de l'économie sociale et inclusive à l'international et de poursuivre la mise en œuvre des présentes pistes d'action, un comité de pilotage sera créé. Ce comité sera composé des services ministériels compétents, de l'AFD et des acteurs du domaine (secteur privé, conseil, ONG, associations...). Il travaillera en coordination avec les autres ministères et le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS). Le comité disposera d'un budget incitatif pour animer la stratégie. Sa présidence pourra être portée, au minimum, par un représentant extérieur accompagné d'un agent ministériel du MAEDI, qui aidera à

l'animation du groupe et assurera le lien avec l'administration. Lui-même pourra être soutenu par des référents au sein des différents ministères concernés.

La Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international mettra en place une équipe dédiée au soutien de ce comité de pilotage. Épaulée par les opérateurs de l'État, cette équipe sera par ailleurs chargée du développement de partenariats et de l'animation des réseaux. Elle travaillera en relation avec la direction des entreprises, les bailleurs de fonds, les ONG, les ambassades...

L'opportunité d'insérer ce comité de pilotage dans le périmètre du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) est envisagée.

Enfin, les ambassades et les agences locales de l'AFD sont les relais nécessaires à la valorisation du secteur sur les terrains du Sud. Elles doivent promouvoir la position de la France en la matière et faire remonter les initiatives exemplaires dans un objectif de valorisation et de création de réseaux.

<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de la stratégie</li> <li>• Mise en œuvre des premières actions dès 2016</li> <li>• Amélioration significative de la visibilité des sujets dans l'administration et auprès des acteurs</li> </ul>
<b>Actions à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer le comité, désigner une présidence, sélectionner les premières actions à mettre en œuvre</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de mission au MAEDI (direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international [DGM]/direction et du développement durable [DDD])</li> <li>• Budget incitatif pour l'animation</li> </ul>

## Proposition 2

### Permettre aux entreprises et aux fondations d'orienter leurs activités vers des projets hybrides à l'international

#### PROBLÉMATIQUE

Il est opportun de s'inspirer des bonnes pratiques étrangères et européennes en matière de gouvernance pour permettre aux entreprises d'orienter leur actions vers des projets à impact et moins rentables. Ce secteur est foisonnant. La Belgique, l'Allemagne, l'Indonésie ou encore l'Inde ont lancé des travaux pour prendre en compte les enjeux « Environnement, Social, Gouvernance » (ESG) dans le droit des sociétés, comme le révèlent les travaux du cabinet Affectio Mutandi sur le sujet<sup>3</sup>.

Plus précisément aux États-Unis, au Canada et en Angleterre, les formes juridiques des sociétés ont d'ores et déjà été adaptées pour favoriser le développement de modèles innovants, qui orientent leur objectif d'activité vers un aspect autre que la maximisation du profit. Le label « *B Corp* », lancé par l'ONG B Lab aux États-Unis en 2006, regroupe plus de 650 entreprises dans 32 pays différents, qui combinent recherche de performances économiques et poursuite d'objectifs environnementaux et sociaux. Ce modèle se développe depuis deux ans en Europe et 27 entreprises françaises ont été labélisées. Il faut cependant souligner que ces *B Corp* représentent un concept plus large que celui des entreprises solidaires au sens de la loi du 31 juillet 2014.

Du côté des fondations, des pratiques originales doivent également susciter l'intérêt. Loin d'être de simples financeurs, elles revendiquent une plus forte implication dans le montage des projets. Leurs activités ne consistent plus seulement à donner, mais à investir, à l'image de la *Venture Philanthropy*<sup>4</sup>.

C'est aussi le cas des « fondations actionnaires », un modèle de transmission et de gouvernance des entreprises familiales totalement méconnu en France : ce n'est plus l'entreprise qui crée une fondation périphérique, mais l'entreprise qui appartient à la fondation (c'est à dire possède tout ou partie des actions et la majorité des droits de vote et/ou la minorité de blocage). Ce modèle très développé dans les pays scandinaves, mais aussi en Allemagne, en Autriche et en Suisse, se révèle particulièrement vertueux puisqu'il inscrit par définition l'entreprise dans le long terme, protège l'entreprise des offres publiques d'achat (OPA), maintient le patrimoine industriel sur le territoire et permet de soutenir des causes d'intérêt général grâce aux dividendes perçus. Ce modèle a fait ses preuves dans certains pays comme le Danemark. Il a récemment fait l'objet de la première étude européenne sur le sujet, menée par Prophil, en collaboration avec Delsol Avocats et la Chaire philanthropie de l'ESSEC et avec le soutien de Mazars<sup>5</sup>.

3. Cf. Tableau Affectio Mutandi à consulter en annexe de la stratégie complète.

4. La « *Venture Philanthropy* » est une nouvelle forme de philanthropie qui adapte les principes de la sélection et le développement d'entreprises à fort potentiel de croissance entre autres aux besoins du secteur caritatif.

5. *Les Fondations actionnaires, Première étude européenne*, Prophil (2015) - [www.fondations-actionnaires.eu/](http://www.fondations-actionnaires.eu/)

Pour s'inspirer de ces modes de gouvernance, plusieurs propositions peuvent être faites :

## A. Améliorer le régime fiscal des dons et des investissements sociaux transfrontaliers

Afin de faciliter la fiscalité des dons transfrontaliers, qui ne permet pas aujourd'hui de faire don à des organismes ne disposant pas de siège social dans un état membre de l'UE ou dans l'espace économique européen, il faudrait lancer la réflexion au niveau européen pour assouplir les normes qui encadrent le don à l'étranger. Malgré des dispositifs ingénieux, tel le réseau « *Transnational Giving in Europe* » (TGE)<sup>6</sup>, et une jurisprudence européenne encourageante (arrêt Persche, du 27 janvier 2009), les bénéficiaires locaux (associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire...) implantés dans les pays les plus nécessaires demeurent exclus de la philanthropie (les dons privés n'ouvrant pas droit aux dispositifs fiscaux de soutien).

Comme dans le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI), il est préconisé d'initier des travaux (notamment auprès de l'administration fiscale et du Conseil d'État) pour faire évoluer cette interprétation. Cela pourrait être un élément décisif pour permettre aux fondations d'intervenir directement en soutien à l'amorçage de projets à impact.

## B. Élargir aux sociétés les finalités sociales et environnementales en leur donnant une base juridique

Un grand nombre d'études et de rapports<sup>7</sup> portent sur la modification des textes juridiques définissant le rôle des acteurs du secteur privé. Il y a lieu de faire vivre ces propositions, qui

peuvent avoir un impact bénéfique sur les actions de développement à l'international. C'est le cas, par exemple, de la modification de l'article 1832 du Code Civil qui, tel qu'il est inscrit aujourd'hui, stipule que : « La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter. » Suite à la promulgation de la loi sur l'économie sociale et solidaire en juillet 2014, qui élargit le spectre des acteurs concernés et intègre les sociétés commerciales qui se rémunèrent dans les conditions normales du marché, il apparaît nécessaire que la France ajuste ses textes juridiques aux spécificités des nouveaux modèles d'entreprises. Cela afin d'insérer de nouveaux objectifs sociétaux et de permettre aux acteurs ressortissants de notre pays de développer et d'enregistrer leurs activités depuis la France sans avoir recours à des arrangements légaux mais expatriés.

## C. Soutenir les travaux menés par Nutriset et l'École des Mines sur la création d'un statut de société à objectif social étendu

Afin de combler le vide juridique entre, d'une part, le secteur marchand et, d'autre part, le secteur social en France, il est important de créer un statut permettant aux acteurs de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive de garantir l'objet social et/ou environnemental de leur structure, notamment en cas de renouvellement du pacte actionnarial. La création d'une société à objet social étendu (SOSE)<sup>8</sup> permettrait ainsi d'inscrire la recherche d'impacts économiques, sociaux et environnementaux dans l'objet social de l'entreprise. Ce statut servirait de cadre définissant la mission à laquelle adhèrent les parties engagées, ce qui garantirait l'indépendance du dirigeant face à ses actionnaires<sup>9</sup>. Il est nécessaire de soutenir le débat sur cette proposition et de valoriser les entreprises qui le portent d'ores et déjà à l'international.

6. Le réseau « *Transnational Giving in Europe* » (TGE) permet aux donateurs, particuliers et entreprises, fiscalisés dans l'un des pays partenaires, de soutenir des organismes hébergés uniquement dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Bulgarie, France, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Pologne, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie et Suisse. Cette démarche lourde occasionne des frais de gestion et exclut les pays les plus nécessiteux de l'aide.

7. Le rapport d'Emmanuel Faber et Jay Naidoo, le livre de Daniel Hurstel, *La nouvelle économie sociale* (2009), le livre de Martin Hirsch, *Cela devient cher d'être pauvre* (2013), ou encore le rapport de Yann Queindec sur le groupe de réflexion « Pour une économie positive » mené par Jacques Attali

8. Proposition 12 du rapport du Comité français sur l'investissement à impact social (IIS)

9. Le Groupe Nutriset est à l'origine d'une réflexion sur la gouvernance de l'entreprise en collaboration avec les Mines Paris Tech : [www.groupenutriset.fr/wp-content/uploads/2014/05/Articles-des-Echos-Errol-Cohen.pdf](http://www.groupenutriset.fr/wp-content/uploads/2014/05/Articles-des-Echos-Errol-Cohen.pdf)

## D. Étudier l'opportunité d'assouplir le « principe de spécialité » des fondations

« Le principe de spécialité impose aux fondations françaises d'avoir une mission exclusivement d'intérêt général, qui, dans une vision encore assez restrictive, ne peut pas être économique. »<sup>10</sup> Dans ce contexte, les fondations ne sont pas autorisées à prendre directement des titres auprès d'associations et ne peuvent pas soutenir les structures hybrides de l'économie sociale et inclusive.

Ces freins ont une incidence très négative sur le développement du secteur, ce qui explique que la plupart des entreprises préfèrent mener des actions d'aide au développement dans le cadre de leur politique RSE plutôt que dans le cadre de leur fondation.

Le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI) a préconisé de saisir l'administration fiscale et le Conseil d'État pour infléchir l'interprétation de la loi sur le régime fiscal des dons aux fondations.

Il est impératif de traiter cette question bloquante sur le plan domestique pour parvenir, à terme, à la déplacer sur le terrain international.

<b>Résultats escomptés</b>	Créer une dynamique pérenne administration/parties prenantes pour avancer sur les dossiers bloquants pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. favoriser les dons et les investissements sociaux transfrontaliers ;</li> <li>b. créer la possibilité, pour toute entreprise, d'associer un objet social et/ou environnemental à son activité ;</li> <li>c. maintenir le débat sur la création du statut de société à objet social étendu ;</li> <li>d. introduire la spécificité de l'action internationale.</li> </ul>
<b>Actions à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Mettre en place un groupe de travail pour faire évoluer l'interprétation sur le régime fiscal des dons et des investissements sociaux transfrontaliers</li> <li>b. Susciter la création d'un groupe de travail sur la définition d'entreprise</li> <li>c. Porter le sujet des SOSE au sein des instances européennes</li> <li>d. Saisir l'administration fiscale et le Conseil d'État sur l'interprétation de la loi sur le régime fiscal des dons aux fondations</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAEDI/DG Trésor</li> <li>• Expertises, <i>benchmarks</i></li> </ul>

10. <http://www.challenges.fr/tribunes/20150403.CHA4591/decouvrez-les-fondations-actionnaires-et-leurs-atouts-en-10-points-cle.html>

## Proposition 3

### Promouvoir les critères d'identification pour qualifier les projets à impact dans le but de faciliter l'accès aux capitaux et la reconnaissance de leur modèle

#### PROBLÉMATIQUE

En l'absence de critères à l'international, il est difficile de pouvoir caractériser les projets relevant de l'économie sociale et inclusive. Ce contexte est problématique, car il empêche les projets d'accéder à la reconnaissance et à la visibilité qui leur sont dues. D'autre part, il complique la tâche des investisseurs à impact, qui peinent à cibler les bonnes structures et à justifier leurs financements.

#### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Face à ce constat, il y a lieu d'encourager les initiatives permettant de créer des référentiels transparents pour qualifier les projets d'économie inclusive. C'est le cas notamment de la grille de notation (la « *Scorecard des Business Sociaux* » [SBS]) CERISE<sup>11</sup> (réseau français d'échange spécialisé dans la mesure de l'impact social), élaborée par différents acteurs (ONG, secteur privé, AFD), qui pourrait servir de référence dans un cadre européen et/ou international. Elle doit être élargie à l'analyse des fonds d'investissement dans l'économie sociale/le social business grâce à un financement du Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique

(FISEA)/PROPARCO. Des propositions ont été faites, visant à octroyer un « agrément solidaire » à destination de projets donnés (dans le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » [Sévérino-MAEDI] et rapport Faber-Naidoo).

Une meilleure caractérisation du secteur permettra de favoriser l'apport de financements publics ou privés et notamment d'accéder plus facilement à certains fonds (fonds d'épargne salariale solidaire, fonds européen d'entrepreneuriat social [EuSEF], etc.). Cette même reconnaissance est aussi indispensable pour une meilleure promotion de ces modèles au sein des opérateurs du réseau diplomatique. Le groupe de travail réfléchira à l'opportunité et à la faisabilité d'une qualification des entités ou des projets ciblés par des investissements solidaires à l'international, en vue de mobiliser des financements publics et d'avoir accès à des capitaux défiscalisés. À cet égard, la réputation de l'Agence relative à l'exhaustivité des diligences qu'elle met en œuvre pour chaque dossier et à la rigueur de son processus d'instruction, devraient suffire à qualifier la qualité des projets qu'elle identifie et à leur faire bénéficier de ces nouveaux financements.

Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appropriation de la grille CERISE par les acteurs du développement</li><li>• Amplification du code de références</li><li>• Si le groupe de travail est en mesure d'identifier les modalités d'une qualification des entités ou des projets cibles d'investissements solidaires à l'international, définition précise des modalités de cette qualification.</li></ul>
Actions à développer	<ul style="list-style-type: none"><li>• En lien avec le groupe CERISE et les parties prenantes, préparation d'une campagne de promotion et d'une stratégie de diffusion à l'international du standard CERISE soutenue par les Pouvoirs publics</li></ul>
Moyens	Budget incitatif pour l'animation à prévoir

11. CERISE, association de conseils, d'expertise sur les secteurs de la microfinance, l'entrepreneuriat social et la finance rurale initié en 1998 par cinq organisations françaises appuyant la microfinance dans le monde : Centre International de Développement et de Recherche (CIDR), GRET, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (IRAM), Institut des régions chaudes (IRC)/SupAgro et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

12. Dans le cadre de la contribution attendue des infrastructures à la réalisation des *Sustainable Development Goals* des Nations unies, Natixis et la fondation suisse Global Infrastructure Basel (GIB) ont conclu un partenariat pour développer un standard de place, SuRe® (the Standard for Sustainable and Resilient Infrastructure). Ce label sera attribué par un organisme de certification indépendant aux projets d'infrastructures durables.

# Proposition 4

## Renforcer la part des projets qui font la promotion de la RSE et de critères ESG dans notre politique de coopération du développement

### PROBLÉMATIQUE

Conçues dans les pays du Nord, les normes RSE et ESG restent aujourd'hui peu connues des dirigeants d'entreprise et des autorités publiques des pays en développement, notamment en Afrique. Cela est lié à la prédominance des PME, mais également à la difficile mise en œuvre et adaptation des normes internationales aux réalités locales. Pour faire progresser la RSE, un accompagnement adapté des politiques publiques est primordial.

### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Il est nécessaire d'encourager la gouvernance en matière de RSE dans les pays en développement. Les investisseurs à impact et les institutions financières de développement ont un rôle primordial à jouer en accompagnant les entreprises vers l'adoption d'une démarche respectueuse des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Comme l'indiquent les représentants de la division Environnement, social,

gouvernance et impacts de PROPARCO, « par cette action, les institutions financières de développement (IFD) contribuent à leur mission de promotion d'une croissance durable et inclusive dans les pays du Sud »,<sup>13</sup>

L'action des opérateurs de l'État, tels qu'Expertise France et l'AFD, doit continuer d'aller en ce sens. L'adoption de politiques publiques et la formation des diasporas en matière de RSE sont des sujets essentiels à développer. Ils peuvent aussi s'appuyer sur les activités menées par certains réseaux, tels le Pacte mondial des Nations unies, la « *Global Reporting Initiative* » (GRI) ou le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD).

Enfin, par sa diplomatie économique et de développement durable, la France doit poursuivre les efforts engagés, notamment dans le cadre du G7 sur la RSE, et suivre de près les initiatives qui encouragent les pratiques transparentes et responsables, telles que l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présence du cadre de référence RSE à l'international</li><li>• Partenariats</li><li>• Amplification du secteur de l'ESS</li></ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre appui sur le réseau des ambassades – pour diffuser les bonnes pratiques et le travail de l'ambassadrice RSE (« Guide d'information » à l'usage des ambassades)</li><li>• Promouvoir les actions développées par l'AFD et Expertise France dans le domaine de la RSE, notamment via les appels d'offre (cf. AFD)</li><li>• Lancer des projets permettant le renforcement des normes ESG dans les pays producteurs</li></ul>

13. [www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur\\_privé\\_developpement/PDF/SPD21/REVUE\\_SPD\\_21\\_FR.pdf?bcsi\\_scan\\_76859af71b923077=1](http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur_privé_developpement/PDF/SPD21/REVUE_SPD_21_FR.pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=1)



# Chapitre 2

## PROPOSITIONS D'ACTION PORTANT SUR **LA FINANCE** POUR APPUYER LES NOUVEAUX MODÈLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET INCLUSIVE

Les bailleurs publics de fonds savent financer tant le secteur public que le secteur privé et s'adaptent aux nouvelles formes d'intervention en proposant, par exemple, des financements adaptés aux différents stades de développement d'une entreprise. Ils doivent continuer à faire preuve de créativité pour répondre aux différents besoins de l'économie sociale et inclusive dans sa richesse. Le nouvel agenda du développement durable nécessite d'imaginer et d'encourager de nouveaux leviers de croissance, de nouveaux modèles de développement plus adaptés aux enjeux du climat, de la démographie, de la santé et aux enjeux sociaux, de réduction des inégalités... avec l'ensemble des parties prenantes. La recherche d'impacts sociaux et environnementaux toujours plus exigeants entraîne une configuration des acteurs et des nouveaux modèles toujours plus innovante.

Les institutions financières publiques bilatérales et multilatérales doivent s'adapter à ce marché plus exigeant, notamment en matière de prise de risque, de durée de retour sur investissement et des rendements potentiels plus faibles. Les flux d'aide publique (aide publique au développement [APD] et autres apports du secteur public, comme le soutien officiel total pour le développement durable [TOSSD]) peuvent servir de catalyseur pour le développement des structures à impact social et pour ces nouveaux

modèles inclusifs et sociaux. Les flux d'APD peuvent également intervenir à travers des intermédiaires spécialisés, à l'instar de l'épargne solidaire proposée à travers les offres 90/10 des banques traditionnelles, qui pourraient concerner des projets qui ont un impact à l'étranger ou encore les fonds philanthropiques.

Le secteur a démontré que de nouvelles approches peuvent être mises en œuvre pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux de manière pérenne. En revanche, aujourd'hui trop peu d'entre elles arrivent à se généraliser et à se développer pour avoir un impact significatif au-delà de leur territoire de création. Les travaux qui analysent les principaux défis du changement d'échelle des entreprises sociales indiquent que les freins sont liés au leadership interne, à l'accès aux financements, à l'identification de partenaires (distribution, accès au marché, porteurs de projets), à la planification stratégique et au manque d'accompagnement professionnel. Le sujet du financement de l'amorçage est cité par tous les acteurs (fondations, grands groupes, ONG...)

Les instruments financiers doivent donc être pensés et articulés pour répondre aux besoins de chaque phase de maturité des entreprises sociales qui ont des besoins différents, en complément d'environnements favorables au développement du secteur privé et à l'économie.

# Proposition 5

## Encourager le déploiement de l'initiative « Entrepreneuriat social/Social Business » (ES/SB) de l'AFD

### PROBLÉMATIQUE

En 2015, l'Agence française de développement s'est dotée d'une initiative ambitieuse lui permettant, à travers une palette d'outils et un volume financier significatif, de financer et d'accompagner des projets d'entrepreneuriat social. Investir dans de tels projets est cependant difficile, car le marché n'est pas complètement mûr. La dynamique positive amorcée par l'AFD doit donc être encouragée pour permettre le déploiement effectif de ce dispositif.

Les circuits conventionnels de financement apparaissent très peu adaptés à de telles opérations, qui exigent à la fois du capital patient et risqué et un accompagnement important, notamment en capacité de maîtrise d'ouvrage.

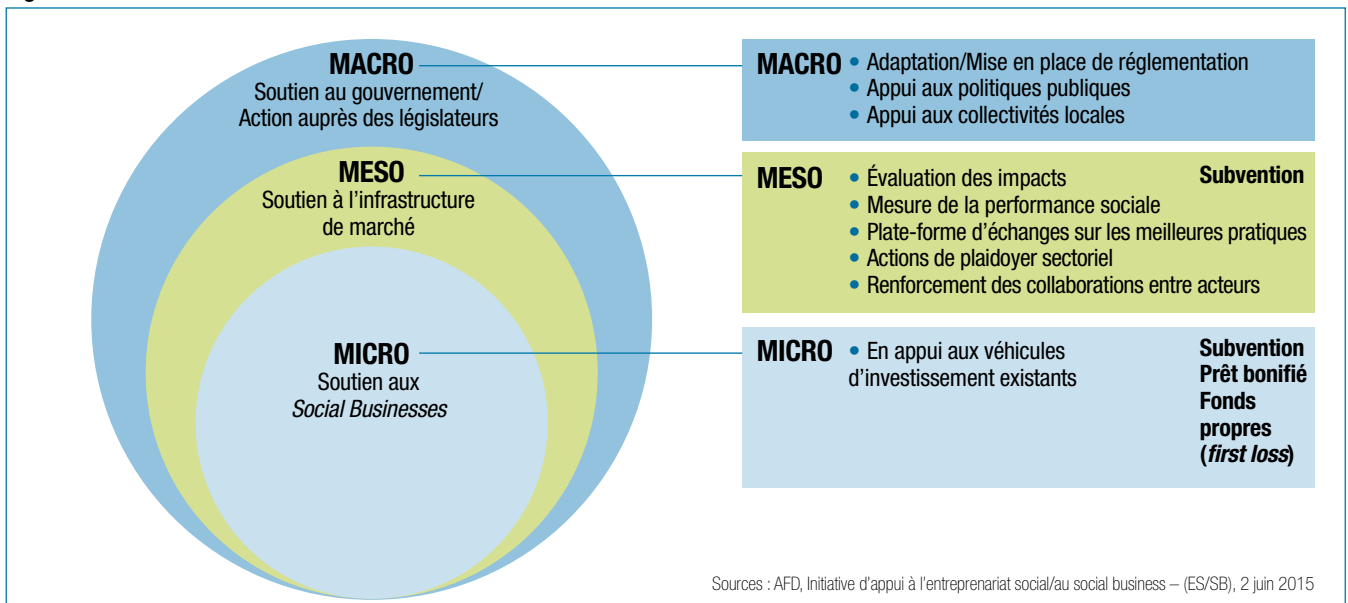
Le rapport du Comité français sur l'investissement à impact social a mis en avant le besoin de développer des outils de partage de risques, comme le guichet des garanties ARIZ II de

l'AFD, pour les fonds d'investissement à impact social (IIS) pour le développement (à l'instar de la Banque africaine de développement [BAD] et de son dispositif « *African Guarantee Fund* »). De même la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) s'intéressent aux outils de soutien aux fonds d'IIS pour le développement (en particulier, mise en place d'outils de partage de risques et assistance technique pour le renforcement de capacité des fonds).

Des synergies AFD et Caisse des dépôts pourraient être initiées sur le sujet.

Il est nécessaire de maintenir les travaux sur ce sujet crucial et d'identifier les outils qui peuvent être déployés pour que les banques, les bailleurs, les fonds de dotations... puissent prendre part au financement des petits projets prometteurs et accompagnent la croissance potentielle du secteur.

Figure 1 : Niveaux d'intervention de la facilité ES/SB de l'AFD : micro/méso/macro



Les propositions suivantes impliquent une discussion approfondie entre le ministère des Finances et des Comptes publics et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

## A. Rapprocher l'AFD des collecteurs d'épargne salariale (banques privées)

Un certain nombre de collecteurs privés d'épargne longue, tels que les sociétés de gestionnaires d'actifs de BNP Paribas, Natixis ou du Crédit Agricole, ainsi que des entreprises, telles que Schneider Electric ou Suez, se sont dotées de fonds d'épargne salariale, qui pourraient également avoir une vocation internationale. À cet égard, il serait possible :

- 1. d'instaurer un dialogue entre quelques entreprises privées** — souvent de taille significative et ayant mis en place des fonds d'épargne salariale solidaire en vue d'investir à l'international —, les principaux gestionnaires français d'épargne salariale et l'AFD afin d'analyser les contraintes et les attentes dans le but de relier l'épargne salariale solidaire aux points d'application identifiées par l'AFD (labélisation des projets, domiciliation dans des géographies éligibles) ;
- 2. d'étudier au niveau de l'AFD/PROPARCO quelles seraient les contraintes réglementaires et juridiques et identifier des solutions** pour canaliser les flux d'épargne salariale solidaire dans des flux éligibles. Le rôle de l'AFD dans de telles configurations serait alors étudié avec le MAEDI et la direction générale du Trésor (DGT) pour en préciser les contours ;
- 3. de mettre en avant la grille de notation CERISE sur la place française** auprès des acteurs de l'investissement solidaire pour en faire un cadre de référence à l'international. La DGT et le MAEDI pourraient jouer un rôle particulier pour assurer cette promotion, ce qui permettrait d'aligner les stratégies publiques et privées en vue de synergies.

## B. Soutenir l'expérimentation des titres à impact social

Le rapprochement précédemment évoqué entre l'AFD et le Crédit Coopératif est un excellent signal en faveur de l'innovation financière. Le lancement de deux projets pilotes – l'un sur les titres à impact pour le développement ou *Development Impact Bonds* (DIB), l'autre sur les titres à impact social ou *Social Impact Bonds* (SIB) – doit pouvoir déboucher sur la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'investissement à impact social (*social impact investing*), en Outre-mer (la première expérimentation qui touche la prévention du diabète serait déployée en Polynésie Française) où à l'international.

## C. Soutenir les intermédiaires financiers en faveur de projets de petite taille

Les intermédiaires financiers (fonds de capital-investissement, institutions de microfinance, voire incubateurs...) spécialisés permettent aux banques d'atteindre des projets de plus petite taille. Il est nécessaire d'encourager ces intermédiaires à se consacrer à des projets d'entrepreneuriat social (secteur qu'elles méconnaissent encore pour la plupart) et de valoriser les premiers accompagnements de l'AFD mobilisés à cette fin<sup>14</sup>. De même, si les banques françaises jouent un rôle moteur pour refinancer les institutions de microfinance, il est opportun de s'interroger sur le soutien qu'elles peuvent apporter aux banques commerciales locales intéressées par cette même stratégie de refinancement en faveur des petites structures de social business.

L'essor du financement participatif nécessite que des réformes réglementaires et normatives, y compris l'établissement de bonnes pratiques, soient mises en œuvre dans les pays d'intervention et en coopération internationale. Cet objectif pourra être pris en compte par l'AFD dans ses cadres d'intervention. L'AFD pourra par ailleurs explorer les partenariats à développer avec les plateformes françaises de financement participatif afin d'explorer les conditions du financement participatif français à l'international.

---

14. L'AFD a participé à la rédaction d'un plan d'action « Numérique et développement », en lien avec le MAEDI et le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

## D. Faciliter la prise de risque par des garanties adaptées

Les dispositifs de garantie actuels destinés à l'économie sociale/ au social business s'appuient sur une partie du dispositif d'accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention (ARIZ) de l'AFD. Cet outil doit être mobilisé sur des projets d'économie sociale et inclusive, comme le prévoit le dispositif « Social Business » de l'AFD. Cet exemple de produit financier doit être promu auprès des bailleurs de fonds et des intermédiaires financiers, notamment européens, pour rechercher des moyens additionnels et répondre aux spécificités du secteur dans ses différentes géographies.

## E. Promouvoir l'expérimentation en faveur de nouvelles coalitions d'acteurs à impact environnemental et climatique

Dans un souci d'innovation, il serait opportun d'explorer avec l'AFD l'affectation de financements au développement d'un nombre limité de coalitions d'acteurs. Ces coalitions auraient l'avantage d'être ancrées dans les pays/territoires. Elles devraient être multiacteur, pluripays, pluribailleurs de fonds, et de grande taille : elles auraient ainsi un impact significatif sur les

ODD et pourraient toucher, à titre d'exemple, plusieurs des domaines identifiés dans le rapport Faber-Naidoo.

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui a déjà une pratique dans ce domaine, pourrait être associé à une telle démarche ainsi que les outils de financement des ONG.

Ces coalitions devraient s'articuler autour de :

- la présence de promoteurs issus des quatre/cinq groupes de l'économie inclusive : entreprises, ESS, ONG, États, autres acteurs ;
- un modèle de financement pluribailleurs de fonds à effet de levier ;
- une notation sur les critères de l'économie sociale et inclusive « haut de gamme » ;
- un dispositif de gouvernance, de pilotage et de redevabilité de qualité ;
- un portage et une implantation locale forts, la qualité du ou des partenariats étant décisifs.

Dans un souci d'efficacité, les projets de coalitions d'acteurs devront s'efforcer d'identifier les maîtrises d'ouvrages chefs de file (ONG, entreprises, collectivités, État) à même de fédérer et de structurer les énergies et les moyens, dans des zones ciblées et selon une logique territoriale. Dès 2016, un premier appel d'offre pourra être lancé pour solliciter des coalitions d'acteurs au service de projets à fort impact social, environnemental ou climatique, saisissant les opportunités du moment.

<b>Résultats escomptés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Étude de l'opportunité et de la faisabilité de rapprocher l'AFD et en particulier Proparco des collecteurs d'épargne salariale</li> <li>b. Validation du modèle sur les enjeux de développement et maintien des expérimentations de nouveaux DIB et SIB</li> <li>c. Identification de partenariats à développer avec des plateformes participatives</li> <li>d. Promotion renforcée des outils de garantie</li> </ul>
<b>Actions à développer</b>	<p>Soumettre ces propositions aux tutelles de l'AFD et valider les premières étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Installation d'un groupe de travail pour identifier les freins d'accès aux collectes d'épargne salariale à l'international et étudier la possibilité de les lever</li> <li>b. Analyse rapide des premières expérimentations</li> <li>c. Étude de la faisabilité d'un partenariat avec une plateforme participative</li> <li>d. Promotion de la nouvelle acceptation des garanties comme outil d'APD/TOSSD</li> <li>e. Promotion des projets multiacteur avec une maîtrise d'ouvrage (MOA) en chef de file (ONG, entreprises, collectivités, État)</li> </ul>

# Proposition 6

## Encourager le réseau diplomatique à développer les PISSCA

### PROBLÉMATIQUE

Les fonds en faveur de projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs (PISSCA) gérés par les ambassades sont un instrument permettant de financer ou de cofinancer de très petits projets innovants, destinés à changer d'échelle, et des actions de structuration de la société civile.

### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Face au besoin de mettre en œuvre des coalitions d'acteurs au niveau local, l'identification d'un financement dédié à ces projets pourrait être un vrai avantage pour les acteurs locaux. Le financement et l'identification de ces projets seraient faits par les SCAC au sein des ambassades. Les PISSCA ne seraient mis en œuvre qu'au bénéfice d'actions de co-création, qui ont un impact local et sont portés par plusieurs acteurs du développement.

Résultat escompté	• Création d'une dynamique décentralisée autour des coalitions d'acteurs
Action à développer	• Donner aux ambassades un mode d'emploi
Moyens	• Budgets PISSCA (ou concours de la <i>Foundation for Sustainable Development</i> [FSD])

## Proposition 7

### Capitaliser sur les financements européens, accroître la dotation et l'impact de l'initiative « *Social Business* » de l'AFD, et offrir un accès à ces fonds aux acteurs privés français qui œuvrent à l'international

#### PROBLÉMATIQUE

L'intérêt de la Commission européenne pour l'appui au secteur privé au sein de sa politique de développement doit être mis à profit pour le secteur de l'économie inclusive et de l'entrepreneuriat social. Certains fonds doivent être réformés pour permettre d'investir dans les entreprises sociales situées hors d'Europe.

#### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Mettre à contribution les moyens déjà existants en Europe, qui sont susceptibles d'intervenir dans le champ du *social business*.

Comme l'indique le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI), les dispositions du règlement des fonds EuSEF les empêchent d'investir dans des entreprises sociales situées hors des États membres de l'Union européenne (UE), sauf convention de coopération fiscale. Cela exclut, de fait, la plupart des pays en développement. Si les fonds EuSEF prenaient de l'ampleur, il conviendrait de proposer à la Commission européenne d'amender les dispositions du Règlement EuSEF qui font obstacle à l'investissement de

ces fonds dans des entreprises sociales situées dans des pays en développement. Un ajustement du règlement EuSEF est d'ailleurs prévu dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux<sup>15</sup>.

La communication « secteur privé » de la Commission européenne de DEVCO établit :

- des principes d'intervention : priorité à la création d'emplois, à l'inclusion et à la réduction de la pauvreté, prise en compte des différences, approche fondée sur des mécanismes de marché, accent mis sur les résultats, cohérence des politiques au service du développement ;
- des critères d'intervention (notamment avec financements concessionnels) : impact mesurable sur le développement, additionnalité, neutralité et transparence, intérêts et objectifs communs, ainsi que cofinancement, effet de démonstration, conformité aux normes environnementales, sociales et fiscales et aux normes de travail.

Le MAEDI (DGM) a fortement soutenu l'inscription de cette thématique au sein de la nouvelle communication secteur privé dans les pays en développement (PED) lors des groupes d'experts secteur privé en 2013 et 2014 et a présenté à la Commission, en 2015, les outils innovants des opérateurs en matière de soutien au secteur privé et les besoins de cofinancement.

Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Montée en puissance des sujets au sein de la Commission européenne</li></ul>
Actions à développer	<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager les travaux du GECES au sein de la Commission européenne</li><li>• Internaliser l'entrepreneuriat social au sein de DEVCO</li></ul>
Moyens	<ul style="list-style-type: none"><li>• Crédits européens</li><li>• Exploration d'une stratégie commune de déploiement vers les pays tiers</li></ul>

15. La Commission européenne a lancé le 30 septembre 2015 une consultation publique sur le réexamen des règlements sur les fonds européens de capital risque (EuVECA) et les fonds européens d'entrepreneuriat social (EuSEF). Cf. [ec.europa.eu/finance/investment/social\\_investment\\_funds/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/investment/social_investment_funds/index_fr.htm)

# Proposition 8

## Poursuivre les travaux sur la comptabilisation des garanties dans les statistiques du CAD de l'OCDE

### PROBLÉMATIQUE

Le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI) note qu'il est nécessaire de continuer, au sein du CAD de l'OCDE, les travaux sur la comptabilisation en aide publique au développement des garanties, afin, notamment, de mieux comptabiliser les aides accordées aux fonds d'IIS pour le développement.

### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Soutenir les travaux actuels de modernisation de la comptabilisation en APD des instruments concernant le secteur privé dans les pays en développement. Ainsi, au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, des travaux portant sur une

meilleure comptabilisation des instruments contribuant aux activités du secteur privé dans les pays en développement ont été engagés en décembre 2014 lors de la réunion à haut niveau. Ces travaux portent sur la comptabilisation des activités des IFD avec, entre autres, la comptabilisation des garanties mises à disposition des entités du secteur non souverain dans les pays en développement par l'AFD et surtout par Proparco. Pour l'heure, les débats portent sur la méthode de comptabilisation de ces instruments financiers. La question de la valorisation de ces instruments en APD ou dans un agrégat plus large est également débattue dans cette enceinte. La France a déjà fait part, à de nombreuses occasions, de sa position en faveur de la prise en compte des garanties en APD, en mettant en place une méthodologie cohérente avec celle arrêtée pour comptabiliser les prêts au secteur public en APD.

Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Meilleure prise en compte de la comptabilisation des garanties dans les statistiques du CAD de l'OCDE</li></ul>
Action à développer	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivre le débat de près avec la DG Trésor en lien avec l'AFD et la DGM</li></ul>



# Chapitre 3

## PROPOSITIONS D'ACTION PORTANT SUR **LA PROMOTION, L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION** POUR APPUYER LES NOUVEAUX MODÈLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET INCLUSIVE

Il est important que l'État français soutienne ouvertement l'économie inclusive, les modèles de l'entrepreneuriat social, les outils de financement des acteurs engagés dans des projets à impact..., car ce sont des sujets encore peu connus du grand public et des acteurs traditionnels (banques privées et banques de développement, épargnants, acteurs de la société civile, entreprises...). Comme l'indique Marc Lévy<sup>16</sup>, les pouvoirs publics doivent reconnaître la légitimité et la complémentarité de ces initiatives en jouant un rôle de « facilitateur/médiateur/régulateur » auprès des diverses parties prenantes.

---

16. GRET – Marc Lévy, *Entreprises privées, développement et solidarité internationale*, 2015



# Proposition 9

## Mieux communiquer pour renforcer la visibilité de l'économie inclusive et solidaire et du financement à impact à l'international

### PROBLÉMATIQUE

Malgré le fort engagement des acteurs, il existe un déficit de visibilité et de notoriété du secteur, qui entrave son développement alors que les conditions objectives sont favorables à son essor. L'opinion publique doit pouvoir comprendre que ce secteur peut permettre de répondre aux objectifs de développement durable. La communication doit surtout être renforcée auprès des épargnants. Les acteurs du secteur de la gestion d'épargne ne proposent pas assez de produits adaptés aux investisseurs d'épargne solidaire malgré tous les efforts menés par FINANSOL et la finance de l'investissement solidaire. Cette communication doit être forte pour envoyer un signal de reconnaissance de ce secteur auprès des grands dirigeants d'entreprise, des parlementaires et des grands acteurs qui orientent les stratégies d'investissement et les politiques du développement durable (syndicats, ONG, bailleurs...).

Plusieurs propositions pour y répondre :

**A. Favoriser davantage la présence des syndicats lors des forums associant la société civile, les acteurs de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive organisés pour faire évoluer les normes qui régissent ces nouveaux modèles et secteurs.**

**B. De façon plus générale, aider le marché des produits à impact à se faire connaître par la mise en place de colloques, de conférences, de séminaires, en sollicitant la presse gratuite, et y associer nos responsables gouvernementaux.**

**C. Associer plus activement le MAEDI au programme de communication/promotion de FINANSOL et avec la participation du ministère des Finances et des Comptes publics pour renforcer la dimension internationale des outils de FINANSOL (semaine de la finance solidaire, développement du label...).**

**D. À l'instar de ce qui a été fait pour l'épargne salariale solidaire, les décideurs publics peuvent favoriser l'émergence de nouveaux placements d'épargne solidaire – notamment l'assurance-vie et les livrets réglementés – par la mise en place d'un environnement réglementaire incitatif et/ou contraignant.**

Résultat escompté	• Accroissement de la notoriété et de la reconnaissance du secteur
Actions à développer	• Élaborer un plan de communication associant les pouvoirs publics et renforcer le volet international
Moyens	• Budget de promotion et de communication

## Proposition 10

### Multiplier les plateformes d'échanges entre les acteurs publics, les acteurs privés et la société civile en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive

#### PROBLÉMATIQUE

Les pouvoirs publics doivent jouer le rôle de « facilitateurs », décroïsonner et mettre en réseau les acteurs pour renforcer le dialogue, les échanges et susciter les initiatives. La création d'une plateforme pourrait faciliter l'échange de bonnes pratiques. De nombreux réseaux existent déjà. Ces plateformes facilitent les échanges de bonnes pratiques et permettent le rapprochement des acteurs financiers et des porteurs de projets.

Il est possible de rappeler à cet égard le rôle joué par la plateforme internationale du Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres (CGAP)<sup>17</sup> pour la microfinance. Pourquoi ne pas promouvoir l'idée de créer un CGAP « *Social Business* » qui serait situé en France ? Il est important d'encourager les mécénats de compétence ; c'est ce que font déjà certains réseaux sociaux, tels que netFWD de l'OCDE, pour le secteur philanthropique, Ashoka ou encore la Fondation Schwab pour l'entrepreneuriat social et avec lesquels il serait bon d'être en contact. Le MAEDI doit soutenir ces initiatives différentes et mobiliser son réseau à cet égard en proposant notamment plusieurs chantiers :

**A. Créer un point de rencontre politique annuel en présence du ministre des Affaires étrangères et du Développement international avec les dirigeants d'entreprises engagés dans l'entrepreneuriat social et l'économie inclusive à l'international.**

**B. Encourager la poursuite de l'initiative 2015 de l'AFD<sup>18</sup> consistant à faire émerger un réseau interbailleurs sur l'entrepreneuriat social et l'économie inclusive comprenant les banques de développement, lieu d'échange des bonnes pratiques sur les sujets techniques, d'innovation, de formation... Ce réseau pourrait se retrouver autour d'un projet de type CGAP du *Social Business***

**C. Poursuivre l'appui du ministère aux différents forums : Convergences, Rencontres de l'entrepreneuriat innovant Nord/Sud, LH Forum sur l'économie positive, les Rencontres du Mont-Blanc, le World Forum de Lille... et engager une réflexion sur ce qui pourrait être fait avec Paris Europlace.**

**D. Engager la société civile à soutenir les projets d'économie sociale et inclusive. Créer un mouvement citoyen autour des projets et les faire connaître au grand public pour que chacun puisse s'engager sur son territoire, à titre bénévole afin de diffuser les bonnes pratiques et les projets prometteurs.**

Une étude pourrait être lancée sur la création d'une plateforme web d'engagement (*Make Sense*), qui permettrait de soutenir les projets portés par le MAEDI et favoriserait l'engagement des citoyens par une animation continue.

17. Proparco a mis en place, en 2015, une coordination interbailleurs sur l'économie sociale et inclusive, dont la première réunion a eu lieu en juin 2015. Il est question que la deuxième réunion interbailleurs soit organisée par un de leurs homologues.

18. Une proposition similaire est portée par *Make Sense*.

Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Que les projets d'économie sociale et inclusive portés par les grandes entreprises fassent entièrement partie des enjeux de diplomatie économique</li> <li>b. Meilleur partage des outils de financement et d'accompagnement des projets à impact dans les pays en développement</li> <li>c. Meilleure représentation de l'action des politiques publiques et des enjeux de développement lors des points de rencontre clés du secteur</li> <li>d. Multiplication des initiatives en faveur du développement de projets d'entrepreneuriat social et d'économie inclusive dans les pays en développement</li> </ul>
Actions à développer	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Insérer le projet dans le calendrier ministériel</li> <li>b. Pérenniser les rencontres de bailleurs de fonds</li> <li>c. Renforcer les partenariats sur le sujet en 2016</li> <li>d. Trouver un budget et un acteur engagé pour étudier la création d'une plateforme d'engagement citoyen en faveur de l'ESI</li> </ul>
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours de partenariats</li> </ul>

# Proposition 11

## Promouvoir les projets d'entrepreneuriat sociétal par l'organisation de concours primant l'innovation

### PROBLÉMATIQUE

Au Nord comme au Sud, des micro-entrepreneurs et des associations portent des initiatives innovantes et d'intérêt général qui peinent à se faire connaître et à accéder aux financements permettant leur déploiement. De nombreux concours voient le jour, comme la « France s'engage au Sud », le « *Google Social Impact Challenge* » ou encore les concours lancés par le Boston Consulting Group, Total, Suez ou Orange... Cela devient un outil ordinaire des grands bailleurs de fonds (Agence des États-Unis pour le développement international [USAID], Banque mondiale...). Ces événements cherchent à promouvoir des modèles innovants à impact sociétal et qui ont besoin d'être accompagnés pour changer d'échelle. Les concours sont des outils de communication importants et permettent, par ailleurs, de donner les coups de pouce nécessaires aux projets, notamment ceux portés par les jeunes générations des pays en développement en leur offrant une plus grande notoriété.

Il est urgent d'accélérer le nombre de ces initiatives, tant pour pouvoir répondre à l'ampleur des enjeux ciblés que pour assurer de nouvelles solutions pour l'emploi de milliers de jeunes. Si

beaucoup de concours récompensent et facilitent le changement d'échelle des solutions innovantes, trop peu encore créent un mouvement de fonds en travaillant sur l'émergence de projets.

### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Maintenir la mise en œuvre d'un concours annuel favorisant l'identification de projets innovants dans les pays du Sud en partenariat avec des acteurs privés (entreprises) et publics (bailleurs, États, collectivités...)

Mettre en place un dispositif professionnel collaboratif d'organisation de concours publics, externalisé du MAEDI, associé à une formation et à un accompagnement de lauréats de concours favorisant le passage à l'échelle des projets des lauréats.

Associer la dynamique de ces concours dans la société et, en particulier, dans les jeunes générations au travers d'outils d'accompagnement et de communication (réseaux sociaux, suivis, ancrage territorial) et les porter auprès d'une communauté internationale d'entrepreneurs sociaux.

Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pérennisation d'un concours annuel sous l'égide des pouvoirs publics et des parties prenantes qui font la promotion de ces nouveaux modèles</li></ul>
Action à développer	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pérenniser une structure d'organisation</li></ul>
Moyens	<ul style="list-style-type: none"><li>• Outils d'accompagnement des lauréats et de renforcement de l'écosystème</li></ul>

# Proposition 12

## Inscrire l'économie sociale et inclusive dans l'agenda international du développement

Lors de la 70<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 28 septembre 2015, le président de la République est intervenu pour affirmer son soutien au groupe pilote de l'ESS. En tant que présidente du groupe pilote pour l'année 2016, la France doit inscrire les projets du groupe dans l'agenda international et proposer des premiers chantiers de mise en œuvre en lien avec les ODD. Les modèles issus de l'économie sociale et solidaire sont de véritables outils pour contribuer à un certain nombre d'ODD, notamment ceux issus du commerce équitable labellisé.

La place des collectivités locales dans la mise en œuvre de projets d'économie sociale et pour une croissance inclusive devra être valorisée.

<b>Résultat escompté</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Stabilisation institutionnelle du groupe pilote</li></ul>
<b>Actions à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valider le programme de travail</li><li>• Insérer le projet dans l'agenda international du développement</li></ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conférence Habitat III (Quito, octobre 2016), prochaine étape multilatérale</li></ul>



# Chapitre 4

## PROPOSITIONS D'ACTION PORTANT SUR **LA COOPÉRATION TECHNIQUE ET LA RECHERCHE** POUR APPUYER LES NOUVEAUX MODÈLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET INCLUSIVE

La structuration et la professionnalisation des modèles issus de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive, dans les pays engagés dans une politique de coopération, passent nécessairement par la mise en place d'un appui technique à travers la mise en place d'outils reconnus par tous, la production de connaissances et le renforcement des capacités des acteurs.

# Proposition 13

## Répondre aux besoins de mesure de l'impact

### PROBLÉMATIQUE

Certains acteurs de l'économie sociale et inclusive se plaignent du coût de la mesure de l'impact et du fait qu'il soit supérieur au coût de l'action<sup>20</sup>. Ils sont également confrontés à un enjeu d'indépendance et se heurtent à la question des outils et de la méthode employée. En plus de la question du coût et de l'indépendance, la question des métriques est un véritable enjeu, tant cognitif que politique et opératoire et il y a là un véritable champ d'investigation prioritaire pour la recherche.

Dans son étude de 2013 sur l'*impact investing*<sup>21</sup>, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective indique que le manque d'outils reconnus permettant d'évaluer la performance sociale est « le second frein le plus communément évoqué au développement de l'*impact investing* ». Pour faire face à cette problématique du coût et de l'indépendance, les coalitions d'acteurs peuvent se révéler à nouveau essentielles comme le suggère le rapport Faber-Naidoo, qui préconise l'intervention d'un

« acheteur de résultats » (fondations, particuliers, institutionnels, multilatéraux...) : cela afin de garantir l'indépendance de l'évaluation et la poursuite de l'objectif socio-environnemental dans le cadre des titres à impact pour le développement/titres à impact social. De plus, il serait pertinent que les bailleurs (prêteurs et donateurs) puissent se doter d'un référentiel commun dans le but d'effectuer des *benchmarks* entre organisations sociales financées.

### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Pour répondre aux besoins de la mesure d'impact, il convient de poursuivre l'effort sur ce sujet pour aboutir à des lignes directrices utilisables à l'international, comme l'indique le rapport du sous-groupe « Investissement à impact sociétal pour le développement international » (Sévérino-MAEDI) et de s'appuyer sur le travail mené par le sous-groupe du GECES. Celui-ci a en effet mis en place un processus et des critères de rapportage à vocation universelle.

Résultat escompté	• Renforcement de la légitimité de la grille et garantie qu'un grand nombre d'acteurs se l'approprient
Action à développer	• Communiquer sur cette grille auprès de nos opérateurs et de notre réseau

20. Convergences, *Les Entreprises du CAC40 et le social business, Enquête 2014*

21. [www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/dt\\_-\\_impact\\_investing\\_-\\_vu\\_hm\\_final\\_le\\_21-06vcg9h00.pdf?bcsi\\_scan\\_76859af71b923077=1](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/dt_-_impact_investing_-_vu_hm_final_le_21-06vcg9h00.pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=1)

# Proposition 14

## Renforcer les capacités et la recherche

### PROBLÉMATIQUE

L'entrepreneuriat social est encore trop méconnu, en France comme à l'étranger. Pour que ces sujets puissent bénéficier d'un plus grand rayonnement, susciter des vocations et aboutir à des actions pérennes et concrètes, la sensibilisation et le renforcement des capacités sont essentiels. Cela concerne tant les modèles de coopération internationale dans ce domaine que les acteurs du Sud, qui développent des projets à impact social et environnemental pouvant bénéficier de programmes adaptés. Un fort besoin de travail sur ces nouveaux modèles d'entrepreneuriat est essentiel, et la recherche a un rôle majeur à jouer. La recherche en lien avec les acteurs (entreprises, ONG...) doit permettre d'étendre plus facilement ce secteur à l'international en faisant avancer les connaissances relatives à différents domaines, comme la gouvernance, les financements, le besoin de métrique, l'ingénierie de changement d'échelle...

### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Poussé par une forte demande des acteurs de l'écosystème français de l'ESS, de l'économie inclusive et de l'entrepreneuriat social, le MAEDI souhaite encourager des offres de formations à destination de populations différentes. Cette stratégie a pour vocation d'encourager les initiatives menées dans ce domaine. Le MAEDI souhaite appuyer une première étape de mise en œuvre en vue de la réalisation des études de faisabilité des projets de formation décrits ci-après.

### A. Cycle court de sensibilisation destiné aux cadres et conseillers de l'administration et ouvert aux acteurs français qui œuvrent à l'international

Il s'agit de créer un corpus de connaissances sur le sujet au sein de la diplomatie économique et du développement durable et de le partager avec les acteurs de l'entrepreneuriat social et environnemental. Le cycle de formation serait court, sur deux ou trois jours, et regrouperait une trentaine de personnes annuellement (dont des cadres de l'administration, qui se mêleraient à des participants extérieurs au MAEDI). Il serait organisé à l'image d'initiatives existantes : celle organisée par HEC et le CEFEB en décembre 2014 à destination de praticiens internationaux et celle prévue par la société coopérative pour l'innovation économique et sociale en Méditerranée (IESMED) et le CEFEB en février 2016 pour les leaders du secteur en zone Méditerranée.

### B. Création d'une « école d'été » de l'économie sociale et inclusive à vocation internationale

Fondé sur le modèle de l'université d'été internationale de la microfinance à Turin (Boulder Institute of Microfinance), le cycle comprendrait plusieurs semaines de formation et serait ouvert à tout acteur du développement, qu'il s'agisse d'acteurs financiers, d'ONG, d'entreprises..., dès lors qu'il s'intéresse au sujet.



L'université d'été pourra se présenter comme un incubateur d'idées et un accompagnateur de changement au cœur de la dynamique internationale du secteur. Ce projet fédérateur pourrait être coordonné par l'AFD et s'appuyer sur l'offre française disponible portée par les grandes écoles et l'Université. Le pilotage MAEDI/CEFEB permettra d'inclure les réseaux d'acteurs du développement dans une première édition pilote en 2017.

### C. Formation en ligne pour le grand public et les professionnels de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive pour répondre au besoin de formation via les MOOC de ce secteur

Une première étape pourrait se faire par la diffusion de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) (HEC, ESSEC...) via les plateformes des ambassades et des opérateurs.

Une étude pourrait être lancée sur la création d'une plateforme web d'engagement (*Make Sense*), qui permettrait de soutenir les projets portés par le MAEDI et favoriserait l'engagement des citoyens par une animation continue.

### D. Encourager la création d'un pôle de recherches et d'études s'appuyant sur le monde universitaire et académique

Il est important de pouvoir financer des programmes de recherche sur les nouveaux modèles de développement et en particulier au sein des organisations de la société civile. L'opportunité de créer des partenariats publics-privés sur ce sujet pourrait être étudiée, notamment pour favoriser l'échange de compétences.

Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Augmentation du nombre de personnes, agents du MAEDI et acteurs français œuvrant à l'international, sensibilisés aux sujets de l'économie sociale et inclusive</li> <li>b. Augmentation du nombre de projets à impact à destination des pays en développement et professionnalisation du secteur de l'entrepreneuriat social</li> <li>c. Susciter l'intérêt du grand public sur les sujets de l'économie sociale et inclusive et aider les porteurs de projets à accéder à du contenu gratuit, répondant à leurs problématiques entrepreneuriales</li> <li>d. Financement de projets de recherche en lien avec les nouveaux modèles de développement et susciter le rapprochement des acteurs sur des projets communs.</li> </ul>
Actions à développer	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. En lien avec le CEFEB, renforcer le modèle des cycles courts de formation et trouver un modèle de financement pérenne</li> <li>b. En lien avec le CEFEB, constituer un groupe de travail pour monter un projet pilote et lancer une université d'été en 2017</li> <li>c. Valider la possibilité de diffusion de contenus en ligne sur les réseaux du MAEDI, se rapprocher des fournisseurs de contenus de formation en ligne, créer un comité de sélection interne au MAEDI et lancer la diffusion de programmes de formation en ligne via le réseau du MAEDI</li> <li>d. Se rapprocher des acteurs de la recherche sur le développement pour étudier la faisabilité</li> </ul>

# Proposition 15

## Accompagner l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement via les programmes de renforcement de capacités de gouvernance de l'AFD/Expertise France

### PROBLÉMATIQUE

Sans un cadre réglementaire national, les acteurs de l'économie sociale et inclusive ne peuvent pas se développer. Différents projets de construction de ce cadre sont menés à l'initiative des bailleurs de fonds et des Nations unies ou encore du groupe pilote sur l'ESS, dont le secrétariat est assuré par le MAEDI et les Rencontres du Mont-Blanc.

### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Il y a lieu de structurer une offre technique à laquelle les bailleurs de fonds et leurs bénéficiaires pourraient faire appel.

Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en place d'une capacité d'intervention structurée sur l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement</li></ul>
Action à développer	<ul style="list-style-type: none"><li>La mise en œuvre de cette proposition devra faire l'objet d'une discussion approfondie entre l'AFD et le ministère des Finances et des Comptes publics et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international.</li></ul>
Moyens	<ul style="list-style-type: none"><li>Budget d'études</li></ul>

# Proposition 16

## Stimuler les filières de commerce équitable, filières instituées du *business inclusif*

### PROBLÉMATIQUE

Les problèmes auxquels les structures du commerce équitable font face doivent être traités dans l'ensemble des propositions précédentes (financement, promotion...). Cependant, le commerce équitable étant l'une des filières des plus instituées et structurées de l'économie inclusive (business inclusif), il semble important d'y consacrer une proposition à part entière, transversale.

À cet égard, le Plan d'action national en faveur du commerce équitable (PNCE) (2013-2017), lancé par les ministres Canfin et Hamon en mars 2013 au Sénat, conçu par le MAEDI à la suite des Assises, a pour objet de stimuler cette filière de l'économie inclusive. Ce plan est intéressant, car il se décline en cinq axes stratégiques et quatorze actions concrètes, qui proposent d'actionner un grand nombre de leviers permettant de libérer le

potentiel du commerce équitable, notamment en renforçant l'offre, la demande et la reconnaissance institutionnelle du commerce équitable dans les cadres de l'aide au développement français et internationaux.

### DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Poursuivre la mise en œuvre de ce premier plan d'action national en faveur du commerce équitable, en faire un bilan en 2017 en vue d'en préparer une deuxième édition. Ce plan a été particulièrement structurant pour le secteur et dans le cadre de la comptabilisation des flux de financements pour le développement. De nombreux champs doivent cependant encore être développés : en matière de développement de projets au Sud (dynamisation de l'offre), de coordination interministérielle, de capitalisation sur les travaux sur les outils financiers, de poursuite des investissements de recherche, de communication, etc.

Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Structuration des filières de du commerce équitable labélisé dans les pays en développement</li><li>• Accroissement des débouchés des produits pour stimuler les filières et développer leur attractivité</li><li>• Inscription du commerce équitable dans les cadres et forum internationaux du développement international</li></ul>
Action à développer	Dans un premier temps, poursuivre la mise en œuvre en cours du plan d'action

# Chapitre 5

## RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS ET DES ACTIONS

	Détail	Résultats escomptés	Actions à développer	Moyens
PROPOSITION 1	<b>Mettre en place un comité de pilotage de la présente stratégie, avec le soutien de l'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de la stratégie</li> <li>• Mise en œuvre des premières actions dès 2016</li> <li>• Amélioration significative de la visibilité des sujets dans l'administration et auprès des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire le comité</li> <li>• Désigner une présidence</li> <li>• Sélectionner les premières actions à mettre en œuvre</li> </ul>	Chargé de mission au MAEDI (DGM/ DDD) Budget incitatif pour l'animation
PROPOSITION 2	<b>Permettre aux entreprises et aux fondations d'orienter leurs activités vers des projets hybrides à l'international</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une dynamique pérenne administration/parties prenantes pour avancer sur les dossiers bloquants pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; favoriser les dons et investissements sociaux transfrontaliers ;</li> <li>&gt; créer la possibilité, pour toute entreprise, d'associer un objet social et/ou environnemental à son activité ;</li> <li>&gt; maintenir le débat sur la création du statut SOSE ;</li> <li>&gt; introduire la spécificité de l'action internationale.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place d'un groupe de travail pour faire évoluer l'interprétation sur le régime fiscal des dons et des investissements sociaux transfrontaliers</li> <li>• Susciter la création d'un groupe de travail sur la définition d'entreprise</li> <li>• Porter le sujet des SOSE au sein des instances européennes</li> <li>• Saisir l'administration fiscale et le Conseil d'État sur l'interprétation de la loi sur le régime fiscal des dons aux fondations</li> </ul>	MAEDI/ministère de l'Économie/ DGT Expertises, <i>benchmarks</i>
PROPOSITION 3	<b>Promouvoir les critères d'identification pour qualifier les projets à impact dans le but de faciliter l'accès aux capitaux et la reconnaissance de leur modèle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation de la grille CERISE par les acteurs du développement</li> <li>• Amplification du code de références</li> <li>• Étude de faisabilité en vue de la mise en œuvre d'une qualification des entités/projets, potentielles cibles d'investissements solidaires à l'international</li> </ul>	En lien avec groupe CERISE et les parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer une campagne de promotion et d'une stratégie de diffusion à l'international du standard CERISE soutenue par les pourvois publics</li> </ul>	Budget incitatif pour l'animation à prévoir
PROPOSITION 4	<b>Renforcer la part des projets qui font la promotion de la RSE et de critères ESG dans notre politique de coopération du développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence du cadre de référence RSE à l'international</li> <li>• Partenariats</li> <li>• Amplification du secteur de l'ESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre appui sur le réseau des ambassades pour diffuser les bonnes pratiques et le travail de l'ambassadrice RSE (« Guide d'information » à l'usage des ambassades)</li> <li>• Promouvoir les actions développées par l'AFD et Expertise France dans le domaine de la RSE, notamment via les appels d'offre (cf. AFD)</li> <li>• Lancer des projets permettant le renforcement des normes ESG dans les pays producteurs</li> </ul>	

PROPOSITION 5	<p><b>Encourager le déploiement de l'initiative « Entrepreneuriat social/ Social Business » (ES/SB) de l'AFD</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de l'opportunité de la faisabilité de rapprocher l'AFD des collecteurs d'épargne salariale</li> <li>• Validation du modèle sur les enjeux de développement et maintien des expérimentations de nouveaux DIB et SIB</li> <li>• Identification de partenariats à développer avec des plateformes participatives</li> <li>• Promotion renforcée des outils de garantie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter ces propositions auprès des tutelles de l'AFD et valider les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; mise en place d'un groupe de travail pour identifier les freins d'accès aux collectes d'épargne salariale à l'international et étudier la possibilité de les lever ;</li> <li>&gt; analyse rapide des premières expérimentations ;</li> <li>&gt; étude de la faisabilité d'un partenariat avec une plateforme participative ;</li> <li>&gt; développement d'une communication sur le sujet des garanties ;</li> <li>&gt; promotion des projets multiacteur avec une MOA en chef de file (ONG, entreprises, collectivités, État).</li> </ul> </li> </ul>	
PROPOSITION 6	<p><b>Encourager le réseau diplomatique à développer les PISSCA</b></p>	Création d'une dynamique décentralisée autour des coalitions d'acteurs	Donner aux ambassades un mode d'emploi	Budgets PISSCA (ou concours FSD)
PROPOSITION 7	<p><b>Capitaliser sur les financements européens, accroître la dotation et l'impact de l'initiative « Social Business » de l'AFD, et offrir un accès à ces fonds aux acteurs privés français qui œuvrent à l'international</b></p>	Montée en puissance des sujets au sein de la Commission européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les travaux du GECES au sein de la Commission européenne</li> <li>• Internaliser l'entrepreneuriat social au sein de DEVCO</li> </ul>	Les crédits européens à combiner et à articuler avec les fonds de concours de l'initiative « Social Business » de l'AFD/Proparco Explorer
PROPOSITION 8	<p><b>Poursuivre les travaux sur la comptabilisation des garanties dans les statistiques du CAD de l'OCDE</b></p>	Meilleure prise en compte de la comptabilisation dans les statistiques du CAD de l'OCDE	Suivre le débat de près avec la DG Trésor, en lien avec la DGM et l'AFD	

	Détail	Résultats escomptés	Actions à développer	Moyens
PROPOSITION 9	<b>Mieux communiquer pour renforcer la visibilité de l'économie inclusive et solidaire et du financement à impact à l'international</b>	Renforcement de la notoriété et la reconnaissance du secteur	Élaborer un plan de communication associant les pouvoirs publics et renforcer le volet international	Budget de promotion et de communication
PROPOSITION 10	<b>Multiplier les plateformes d'échanges entre les acteurs publics, les acteurs privés et la société civile en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'économie inclusive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des projets d'économie sociale et inclusive portés par les grandes entreprises dans les enjeux de diplomatie économique</li> <li>• Meilleur partage des outils de financement et d'accompagnement des projets à impact dans les pays en développement</li> <li>• Meilleure représentation de l'action des politiques publiques et des enjeux de développement lors des points de rencontre clés du secteur</li> <li>• Multiplication des initiatives en faveur du développement de projets d'entrepreneuriat social et inclusifs dans les pays en développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insérer le projet dans le calendrier ministériel</li> <li>• Pérenniser les rencontres de bailleurs de fonds</li> <li>• Renforcer les partenariats sur le sujet en 2016</li> <li>• Trouver un budget et un acteur engagé pour étudier la création d'une plateforme d'engagement citoyen en faveur de l'économie sociale et inclusive</li> </ul>	Budgets de partenariats
PROPOSITION 11	<b>Promouvoir les projets d'entrepreneuriat sociétal par l'organisation de concours primant l'innovation</b>	Pérennisation d'un concours annuel sous l'égide des pouvoirs publics et des parties prenantes qui font la promotion des nouveaux modèles de développement	Construire un modèle pérenne	Outils d'accompagnement des lauréats et du renforcement de l'écosystème
PROPOSITION 12	<b>Inscrire l'économie sociale et inclusive dans l'agenda international du développement</b>	Stabilisation institutionnelle du groupe pilote	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider le programme de travail</li> <li>• Insérer le projet dans l'agenda international du développement</li> </ul>	Conférence Habitat III (Quito, octobre 2016), prochaine étape multilatérale
PROPOSITION 13	<b>Répondre aux besoins de mesure de l'impact</b>	Renforcement de la légitimité de la grille et appropriation par un grand nombre d'acteurs	Communiquer sur cette grille auprès de nos opérateurs et de notre réseau	

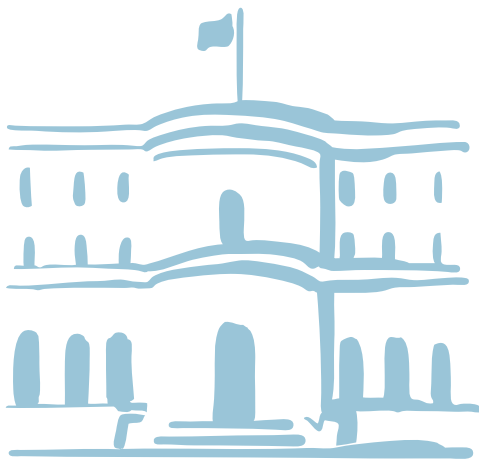
PROPOSITION 14	<b>Renforcer les capacités et la recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de personnes, agents du MAEDI et acteurs français œuvrant à l'international, sensibilisés aux sujets de l'économie sociale et inclusive</li> <li>• Augmentation du nombre de projets à impact à destination des pays en développement et professionnalisation du secteur de l'entrepreneuriat social</li> <li>• Susciter l'intérêt du grand public sur les sujets de l'économie sociale et inclusive et aider les porteurs de projets à accéder à du contenu gratuit, répondant à leurs problématiques entrepreneuriales</li> <li>• Financement de projets de recherche en lien avec les nouveaux modèles de développement et susciter le rapprochement des acteurs sur des projets communs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En lien avec le CEFEB, renforcer le modèle des cycles courts de formation et trouver un modèle de financement pérenne</li> <li>• En lien avec le CEFEB constituer un groupe de travail pour monter un projet pilote et lancer une université d'été en 2017</li> <li>• Valider la possibilité de diffusion de contenus en lignes sur les réseaux du MAEDI, se rapprocher des fournisseurs de contenus de formation en ligne, créer un comité de sélection interne au MAEDI et lancer la diffusion de programmes de formation en ligne via le réseau du MAEDI</li> <li>• Se rapprocher des acteurs de la recherche sur le développement pour étudier la faisabilité</li> </ul>	
PROPOSITION 15	<b>Accompagner l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement via les programmes de renforcement de capacités de gouvernance de l'AFD/ Expertise France</b>	Mise en place d'une capacité d'intervention structurée sur l'amélioration du cadre réglementaire de l'ESS dans les pays en développement	Porter cette proposition auprès des tutelles de l'AFD et lancer une première étude sur le sujet	Budget d'études
PROPOSITION 16	<b>Stimuler les filières de commerce équitable, filières instituées du <i>business</i> inclusif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structuration des filières de commerce du commerce équitable labélisé dans les pays en développement</li> <li>• Accroissement des débouchés des produits pour stimuler les filières et développer leur attractivité</li> <li>• Inscription du commerce équitable dans les cadres de l'aide au comptabilisation des financements du développement français et forums internationaux du développement international</li> </ul>	Dans un premier temps, poursuivre la mise en œuvre en cours du plan d'action	

# Sigles et abréviations

<b>AFD</b>	Agence française de développement	<b>EuSEF</b>	Fonds européen d'entrepreneuriat social ( <i>European Social Entrepreneurship Funds</i> )
<b>APD</b>	Aide publique au développement	<b>EuVECA</b>	Fonds européens de capital risque ( <i>European Private Equity and Venture Capital Association</i> )
<b>ARIZ</b>	Accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD	<b>FFEM</b>	Fonds français pour l'environnement mondial
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement	<b>FISEA</b>	Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique
<b>BEI</b>	Banque européenne d'investissement	<b>FSD</b>	Fondation pour le développement durable ( <i>Foundation for Sustainable Development</i> )
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)	<b>GECES</b>	Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social
<b>CEFEB</b>	Centre d'études financières, économiques et bancaires	<b>GRET</b>	Groupe de recherches et d'échanges technologiques
<b>CGAP</b>	Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres ( <i>Consultative Group to Assist the Poor</i> )	<b>GRI</b>	Initiative mondiale pour les rapports de performances ( <i>Global Reporting Initiative</i> )
<b>CIDR</b>	Centre international de développement et de recherche	<b>HEC</b>	Hautes études commerciales
<b>CIRAD</b>	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	<b>IESMED</b>	Société coopérative pour l'innovation économique et sociale en Méditerranée ( <i>Innovació i economia social en la Mediterrània</i> )
<b>CNDSI</b>	Conseil national pour le développement et la solidarité internationale	<b>IFD</b>	Institution financière de développement
<b>CSESS</b>	Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire	<b>IIS</b>	Investissement à impact social
<b>DDD</b>	Direction du développement durable	<b>IRAM</b>	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
<b>DG</b>	Direction générale	<b>IRC</b>	Institut des régions chaudes
<b>DGM</b>	Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (du MAEDI)	<b>ISR</b>	Investissement socialement responsable
<b>DGT</b>	Direction générale du Trésor	<b>ITIE</b>	Initiative pour la transparence des industries extractives
<b>DIB</b>	Titre à impact pour le développement ( <i>Development Impact Bond</i> )	<b>MAEDI</b>	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
<b>ESG</b>	Environnement, social, gouvernance	<b>MOA</b>	Maîtrise d'ouvrage
<b>ESI</b>	Économie sociale et inclusive	<b>MOOC</b>	Cours en ligne ouvert à tous ( <i>Massive Open Online Course</i> )
<b>ESS</b>	Économie sociale et solidaire	<b>OCDE</b>	Organisation pour la coopération et le développement économiques
<b>ESSEC</b>	École supérieure des sciences économiques et commerciales		



<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OPA</b>	Offre publique d'achat
<b>PED</b>	Pays en développement
<b>PISSCA</b>	Projet innovant des sociétés civiles et coalitions d'acteurs
<b>PNCE</b>	Plan d'action national en faveur du commerce équitable
<b>RSE</b>	Responsabilité sociétale des entreprises
<b>SBS</b>	Scorecard des business sociaux
<b>SIB</b>	Titre à impact social ( <i>Social Impact Bond</i> )
<b>SIDI</b>	Solidarité internationale pour le développement et l'investissement
<b>SOSE</b>	Société à objectif social étendu
<b>SuRe</b>	Norme pour les infrastructures durables et résilientes ( <i>Standard for Sustainable and Resilient Infrastructure</i> )
<b>TGE</b>	Dons transnationaux en Europe ( <i>Transnational Giving in Europe</i> )
<b>TOSSD</b>	Soutien officiel total pour le développement durable ( <i>Total Official Support for Sustainable Development</i> )
<b>UE</b>	Union européenne
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international ( <i>United States Agency for International Development</i> )
<b>WBCSD</b>	Conseil mondial des entreprises pour le développement durable ( <i>World Business Council for Sustainable Development</i> )



## INNOVER ENSEMBLE

### Synthèse de la stratégie de promotion des nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international

Fruit d'un travail collaboratif mené avec les acteurs de l'économie sociale et inclusive (entreprises, ONG, associations, agences de conseil, acteurs de l'économie sociale et solidaire, acteurs institutionnels du développement), cette nouvelle stratégie vise à préciser les enjeux, les objectifs et les moyens de la politique française de développement en matière d'appui à l'économie sociale et inclusive à l'international.

Associant un grand nombre d'acteurs dans le cadre d'un groupe de travail ouvert, il s'agissait d'étudier les différents modèles à impact social ou environnemental, de montrer leur évolution et la montée en puissance des différents acteurs. Cette réflexion s'inscrivait dans un cadre international afin de démontrer en quoi ces nouveaux modèles ont une place à jouer au sein des politiques du développement.

Au total, ce travail a permis de recueillir 70 contributions professionnelles, d'organiser 4 réunions du groupe de travail au Quai d'Orsay afin de traiter de sujets spécifiques et de définir les principales orientations et de mener 20 entretiens bilatéraux avec des opérateurs et des acteurs du secteur. Des conversations approfondies ont été tenues avec l'Agence française de développement (AFD) et la direction générale du Trésor, qui dispose depuis peu d'un pôle chargé de l'investissement à impact et qui assure le secrétariat général du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire.

Le présent document est un extrait de la stratégie complète qui définit un cadre précis et concret pour encourager la structuration et les initiatives dans ce secteur. Il regroupe les 16 propositions d'actions à mettre en œuvre pour renforcer la présence de modèles innovants et à impact dans les politiques du développement.

Sous l'impulsion du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, des autres administrations concernées, des acteurs publics, tels que l'AFD et Expertise France, et de l'ensemble des parties prenantes du développement, la mise en œuvre de cette stratégie donnera à la France une place de premier plan dans un domaine de coopération internationale foisonnant et innovant.